

Commission de la santé mentale du Canada
Présentation au Comité permanent des finances de la Chambre des communes
Consultation prébudgétaire – 5 août 2016

Sommaire

La Commission de la santé mentale du Canada (CSMC) est fière de présenter ce mémoire au Comité permanent des finances de la Chambre des communes dans lequel est exposé le prochain éventail de possibilités d'investissement dans l'innovation au sein du système de santé mentale.

La CSMC serait ravie de pouvoir accroître les perspectives d'emploi pour les Canadiens vivant avec une maladie mentale qui sont sous-employés ou sans emploi. Cette initiative permettrait de mettre en œuvre des pratiques d'embauches inclusives, des programmes intégrés de gestion de l'incapacité et des processus d'aménagement en milieu de travail dans différents environnements de travail partout au Canada. Ces changements contribueront à favoriser la santé mentale de tous les travailleurs ainsi qu'à accroître toutes les options offertes aux employeurs afin de répondre aux besoins particuliers des personnes atteintes de maladies mentales. De plus, de telles mesures aideront à accroître le taux de rétention du personnel ainsi qu'à diminuer l'absentéisme chez les employés, améliorant ainsi la productivité globale. Par ricochet, des employés plus en santé et plus enthousiastes auront une incidence positive au sein de nos communautés dans leur ensemble.

Objectif : Pour que les entreprises prospèrent et innovent et que les communautés s'épanouissent, les Canadiens doivent être sains mentalement. Alors que la CSMC entame son nouveau mandat, cette dernière propose d'entreprendre un projet pour stimuler l'économie canadienne en aidant les employeurs à accroître le taux d'activité des employés atteints de maladies mentales sur le marché du travail. En outre, ces mesures contribueront à accroître la capacité des employeurs canadiens d'appuyer et de favoriser la santé mentale en milieu de travail.

Renouvellement du mandat de la Commission de la santé mentale du Canada

L'entente actuelle de la CSMC prendra fin le 31 mars 2017 et la Commission est impatiente d'entreprendre un nouveau mandat au terme de celle-ci. Le travail de la CSMC sera guidé par le document *Pour faire progresser la Stratégie en matière de santé mentale pour le Canada : Cadre d'action*, qui détermine les principales mesures à prendre pour la CSMC dans les secteurs de la direction et du financement en santé mentale; sans compter la mise en place de programmes de prévention et de promotion, l'accroissement de l'accessibilité des services de

santé mentale de haute qualité ainsi que l'élargissement des données et des recherches en matière de santé mentale.

Croissance économique accrue grâce à l'amélioration de la santé mentale

Contexte

L'accroissement de la participation au marché du travail ainsi que la création de milieux de travail sains sur le plan psychologique jouent un rôle important dans la croissance de l'économie canadienne. Le coût total lié aux problèmes de santé mentale ainsi qu'à la maladie mentale pour l'économie canadienne est estimé au bas mot à 50 milliards de dollars par année¹. Pour les trente prochaines années à venir, on évalue à 198 milliards de dollars les coûts liés à la perte de productivité qui découle du présentéisme, de l'absentéisme et du roulement de personnel en raison de la maladie mentale².

En outre, les personnes atteintes de maladies mentales sont souvent incapables de trouver un emploi stable et intéressant. En effet, le taux d'emploi chez les personnes âgées de 15 à 64 ans qui déclarent avoir un problème de santé mentale est de presque 40 %, soit moins de la moitié du taux d'emploi chez les gens ne présentant aucune incapacité³. En outre, seulement 15 % à 20 % des personnes qui ont une maladie mentale grave parviennent à occuper un emploi⁴.

La solution est claire. Les Canadiens qui ont une maladie mentale grave peuvent grandement contribuer à remédier à la pénurie d'effectifs prévue et à la vigueur de l'économie canadienne⁵. L'emploi est également un élément clé dans le rétablissement des personnes atteintes de maladies mentales⁶. La CSMC joue un rôle de chef de file dans ce secteur; elle a ainsi rédigé un rapport intitulé *Une main d'œuvre en quête d'emploi — Emploi et revenus pour les personnes atteintes de maladies mentales graves*, qui cible les meilleures pratiques afin de soutenir les Canadiens atteints de maladies mentales qui souhaitent intégrer le marché du travail.

La CSMC a aussi piloté l'élaboration de la *norme nationale du Canada sur la santé et la sécurité psychologiques en milieu de travail*, en collaboration avec l'Association canadienne de normalisation (CSA) et le Bureau de la normalisation du Québec (BNQ). La *norme* constitue la marche à suivre pour les employeurs qui souhaitent mettre en place un milieu de travail plus favorable à la santé mentale des employés. Les employeurs canadiens doivent se doter d'outils faciles à utiliser afin de bien comprendre les facteurs qui favorisent la santé mentale en milieu de travail afin de recruter des employés qualifiés et de les garder en poste.

¹ Commission de la santé mentale du Canada. (2013). La nécessité d'investir dans la santé mentale au Canada.

² Commission de la santé mentale du Canada. (2013). La nécessité d'investir dans la santé mentale au Canada.

³ Statistique Canada. (2014). *L'incapacité liée à la santé mentale chez les Canadiens âgés de 15 ans et plus, 2012*.

⁴ Bond, G. & Drake, R. (2014). *Making the Case for IPS Supported Employment*, Administration & Policy in Mental Health, volume 41, pages 69 à 73.

⁵ Commission de la santé mentale du Canada. (2013). *Une main d'œuvre en quête d'emploi — Emploi et revenus pour les personnes atteintes de maladies mentales graves*.

⁶ Commission de la santé mentale du Canada. (2015). *Guide de référence pour des pratiques axées sur le rétablissement*.

Mise en œuvre

La CSMC propose d'entreprendre une recherche de cinq ans et de mettre en œuvre un projet qui permettra à 200 petites, moyennes et grandes entreprises partout au Canada d'embaucher et de maintenir en poste des personnes atteintes de maladies mentales dans des milieux de travail psychologiquement sains.

Le projet s'inscrit dans le *plan stratégique* de la CSMC et les objectifs qui s'y rapportent, en plus de favoriser les mesures qui contribuent à faire progresser la stratégie *Changer les orientations, changer des vies : Stratégie en matière de santé mentale pour le Canada*, et le transfert de connaissances novatrices. Cette initiative dont l'incidence est considérable renforcera la dynamique qui permettra d'améliorer la santé mentale et l'inclusion dans les secteurs public et privé, regroupant ainsi tous ces efforts en un projet cohérent.

Les objectifs du présent projet sont les suivants :

1. Démontrer l'intérêt économique d'adopter de meilleures pratiques pour recruter des candidats atteints de maladies mentales;
2. Mettre au point des ressources pour les employeurs afin de recruter des personnes ayant une maladie mentale qui sont sans emploi;
3. Veiller à ce que les employés qui sont à risque de quitter le milieu de travail en raison d'une maladie mentale conservent leur emploi pendant leur rétablissement, en mettant en place des processus de maintien au travail officiels au sein du milieu de travail;
4. Aider les employés en congé autorisé en raison d'une maladie mentale à revenir au travail plus rapidement et de façon permanente en apprenant aux employeurs comment mettre en place un processus de retour au travail officiel.

Ces objectifs seront atteints par ces activités :

A) Soutien en milieu de travail

Au cours de ce projet, les employeurs recevront du soutien individuel pour employer des pratiques d'embauche inclusives et mettre en place des programmes intégrés de gestion de l'incapacité. Ils bénéficieront ainsi de soutien sur mesure quant à l'accessibilité de leur milieu de travail, l'élaboration de plans d'action personnalisés et la mise en œuvre de pratiques et de programmes. Les personnes vivant avec une maladie mentale seront recrutées par des travailleurs de l'aide à l'emploi qui communiqueront avec des employeurs. Le projet contribuera à l'accroissement du nombre d'employeurs partout au pays qui apportent des changements à leur environnement de travail afin qu'il soit plus diversifié et inclusif. L'équipe responsable du projet travaillera en étroite collaboration avec des associations communautaires qui offrent du soutien par les pairs aux personnes qui sont atteintes de maladies mentales, ainsi qu'avec des experts qui cherchent constamment les meilleures pratiques à suivre.

B) Mesures additionnelles pour favoriser la santé mentale en milieu de travail

Pour maintenir en poste les travailleurs atteints de maladies mentales, les employeurs canadiens doivent aussi apporter des mesures afin de s'assurer que leur milieu de travail est psychologiquement sain. La CSMC aidera les employeurs à évaluer dans quelle mesure leur milieu de travail est sain et à passer en revue les points à améliorer, au moyen de la *norme*. La CSMC fournira alors des conseils et des ressources afin que les employeurs puissent mettre au point des programmes pour promouvoir la santé mentale ainsi que des processus de maintien et de retour au travail adaptés à leurs besoins.

Coûts, calendrier et portée

Le coût total du projet est de 20 millions de dollars sur une période de cinq ans. Ce financement couvrira les frais liés à la formation, aux outils et aux ressources offerts aux employeurs au cours de l'étude afin que toutes les organisations, peu importe leur taille, soient en mesure de prendre part au projet.

Le projet comporte trois phases distinctes et sera supervisé par un organisme consultatif composé de chercheurs, d'experts en ressources humaines et de personnes qui ont vécu des expériences liées aux maladies mentales graves.

Première année : *Évaluation et recrutement*. Au cours de cette phase, la CSMC recrutera des organisations participantes, vérifiera les pratiques actuelles de ces dernières et mettra au point des plans d'action individuels avec elles. La CSMC établira également un cadre d'évaluation reposant sur les objectifs du projet.

De la deuxième à la quatrième année : *Mise en œuvre*. Cette deuxième phase comportera l'adoption de pratiques d'embauche inclusives, de programmes intégrés de gestion de l'incapacité et de processus d'adaptation en milieu de travail.

Cinquième année : *Analyse et transfert des meilleures pratiques*. La troisième et dernière phase du projet consistera à analyser les données recueillies tout au long du projet et à diffuser à grande échelle les conclusions s'y rapportant. Ces conclusions seront transposées sous la forme d'activités et d'outils d'échange de connaissances afin de favoriser la généralisation de leur adoption.

La CSMC procédera à la mise en place d'un processus de sensibilisation complet afin de recruter des organisations dans le cadre du projet. Ces organisations seront issues d'entités publiques et privées, dans un large éventail de secteurs (de façon similaire à l'étude de cas en milieu de travail de la CSMC, dans le cadre de laquelle des organisations de tailles variées ont été recrutées dans les secteurs de la santé, de l'éducation, des ressources et des télécommunications). Les organisations proviendront des treize provinces et territoires, aussi bien en régions urbaines que rurales. Les Autochtones et les organisations seront invités à travailler en partenariat avec la CSMC sur le projet et à diriger les efforts susceptibles d'être profitables pour leur communauté.

Résultats

Ce projet générera d'importantes retombées pour les Canadiens atteints de maladies mentales, les employés ainsi que les communautés dans leur ensemble. Par exemple, si la CSMC collaborait avec des organisations de petite (50), de moyenne (50) et de grande (100) taille au cours de ce projet, le rayonnement global, par l'entremise du soutien en milieu de travail et des mesures pour favoriser la santé mentale en milieu de travail, aurait une incidence sur plus de deux millions de Canadiens.

Des milliers de Canadiens atteints de maladies mentales auront ainsi de meilleures possibilités d'emploi. En effet, il a été démontré que les personnes ayant une maladie mentale grave qui profitent de soutien individuel pour trouver un emploi ont trois fois plus de chance d'occuper un poste soumis à la concurrence⁷. En tirant profit d'un modèle de soutien en milieu de travail, la CSMC s'appuiera sur de précédents programmes qui ont permis de faire passer les taux d'emploi chez les personnes atteintes de maladies mentales graves à 60 %⁸. Le projet permettra aux employeurs d'acquérir de nouvelles connaissances et d'adopter des pratiques en matière de soutien en milieu de travail, améliorant ainsi leur capacité de recruter des talents essentiels.

L'adoption de ces bonnes pratiques contribuera à inverser la courbe des coûts liés à la productivité en raison de la maladie mentale pour les employeurs. Actuellement, les employeurs canadiens évaluent que la maladie mentale constitue l'un des trois principaux motifs de demande de congé d'invalidité de courte et de longue durée dans 80 % des cas⁹. En Australie, une analyse a révélé que pour chaque dollar dépensé dans des initiatives pour favoriser la santé mentale en milieu de travail, le retour sur investissement était de 2,30 \$ en moyenne¹⁰. Comme les employés sont plus susceptibles de continuer de travailler et de réussir dans un environnement de travail où ils reçoivent du soutien en matière de santé mentale, les employeurs et les gouvernements en retireront des avantages fiscaux.

Finalement, les communautés bénéficieront de milieux de travail mentalement sains. Tout porte à croire que les « dynamiques sociales et psychologiques au sein du milieu de travail sont des déterminants de la santé mentale de la population : l'incidence sociale des blessures en milieu de travail attribuables à des problèmes de santé mentale peut être évaluée comme une fraction étiologique de l'ensemble des coûts liés aux problèmes de maladie mentale découlant du milieu de travail (de 25 % à 33 %) ainsi que comme un pourcentage du produit intérieur brut (de 1 % à 3 %) »¹¹. Ces mesures donnent aux organisations un avantage concurrentiel, profitent

⁷ Commission de la santé mentale du Canada. (2013). Une main d'œuvre en quête d'emploi — Emploi et revenus pour les personnes atteintes de maladies mentales graves

⁸ Bond, G. & Drake, R. (2014). *Making the Case for IPS Supported Employment*, Administration & Policy in Mental Health, volume 41, pages 69 à 73.

⁹ Commission de la santé mentale du Canada. (2013). La nécessité d'investir dans la santé mentale au Canada.

¹⁰ Beyondblue. (2014). *Creating a Mentally Healthy Workplace: Return on Investment Analysis*. Gouvernement de l'Australie.

¹¹ Shain, M. (2016). *The careful workplace : Seeking psychological safety at work in the era of Canada's national standard*.

à l'économie canadienne et, plus important, permettent aux citoyens d'être en meilleure santé et de prendre une part plus active dans leur communauté.

Conclusion

La poursuite des investissements dans le secteur de la santé mentale permettra aux Canadiens de réaliser des économies substantielles, en plus de contribuer à la prospérité et à l'innovation chez les entreprises ainsi qu'à l'épanouissement des communautés. Nous avons besoin que notre plus grande richesse, les gens, soit mentalement saine afin que le Canada puisse ainsi être un chef de file économique mondial.

La CSMC possède une expérience appréciable en tant que chef de file dans le cadre de projets de recherche témoin novateurs à l'échelle nationale, comme *At-Home/Chez Soi* ainsi que le projet de recherche sous forme d'études de cas. En outre, la CSMC possède une solide feuille de route dans la mise au point d'outils de classe mondiale afin d'appuyer l'adoption de politiques et de programmes.

La CSMC serait ravie de pouvoir se présenter devant le Comité permanent des finances de la Chambre des communes afin de discuter davantage de cette présentation et des possibilités qu'elle représente pour le Canada.